



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 31

TROISIÈME SESSION, TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

M. HELWER, *président du Comité permanent des comptes publics*, présente le deuxième rapport du Comité :

Réunion :

Le Comité s'est réuni le lundi 13 mai 2002, à 10 heures, dans la salle 255 du palais législatif.

Questions à l'étude :

- le rapport du vérificateur provincial sur la vérification de l'optimisation des ressources pour la période qui s'est terminée à l'automne 1997;
- le rapport du vérificateur provincial sur la vérification de l'optimisation des ressources pour la période qui s'est terminée au printemps 1998;
- le rapport du vérificateur provincial sur la vérification de l'optimisation des ressources pour la période qui s'est terminée à l'été 1999;
- le rapport du vérificateur provincial sur la vérification de l'optimisation des ressources pour la période qui s'est terminée en juin 2000.

Composition du Comité :

Substitutions effectuées avant la réunion :

- M. STRUTHERS remplace M. le *ministre* MACKINTOSH.
- M. DERKACH remplace M. LAURENDEAU.

Dirigeant étant intervenu :

M. Jon SINGLETON, *vérificateur général du Manitoba*.

Rapport étudié, mais non adopté :

Le Comité a entrepris l'examen du rapport du vérificateur provincial sur la vérification de l'optimisation des ressources pour la période qui s'est terminée en juin 2000, mais ne l'a pas adopté.

Rapports étudiés et adoptés :

Le Comité a examiné les rapports indiqués ci-après et les a adoptés sans amendement :

- le rapport du vérificateur provincial sur la vérification de l'optimisation des ressources pour la période qui s'est terminée à l'automne 1997;
- le rapport du vérificateur provincial sur la vérification de l'optimisation des ressources pour la période qui s'est terminée au printemps 1998;
- le rapport du vérificateur provincial sur la vérification de l'optimisation des ressources pour la période qui s'est terminée à l'été 1999.

Sur la motion de M. HELWER, le rapport du Comité est déposé.

M. MARTINDALE, *président du Comité permanent des modifications législatives*, présente le quatrième rapport du Comité :

Réunions :

Le Comité s'est réuni :

- le mardi 7 mai 2002, à 10 heures, dans la salle 255 du palais législatif;
- le lundi 13 mai 2002, à 10 heures, dans la salle 254 du palais législatif.

Question à l'étude :

- Projet de loi 6 — *Loi sur les bâtiments fortifiés/The Fortified Buildings Act*

Composition du Comité :

Réunion du lundi 13 mai 2002 :

Le Comité a élu :

- M. MARTINDALE à la présidence;
- M. SCHELLENBERG à la vice-présidence.

Substitutions effectuées avant la réunion :

- M^{me} SMITH (Fort Garry) remplace M. CUMMINGS;
- M. LAURENDEAU remplace M. HAWRANIK;
- M. SCHULER remplace M. MAGUIRE;
- M. MARTINDALE remplace M. SANTOS;
- M. le *ministre* MACKINTOSH remplace M. le *ministre* CHOMIAK;
- M. SCHELLENBERG remplace M^{me} KORZENIOWSKI;
- M. AGLUGUB remplace M. le *ministre* ASHTON;
- M. NEVAKSHONOFF remplace M. JENNISSEN;
- M. HAWRANIK remplace M. FAURSCHOU.

Projet de loi étudié et dont il a été fait rapport :

(N^o 6) — *Loi sur les bâtiments fortifiés/The Fortified Buildings Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi avec l'amendement suivant :

Il est proposé de modifier l'alinéa 6(1)a par adjonction, après « enlevés », de « du bâtiment ou de la propriété sur laquelle ce dernier est situé ».

Sur la motion de M. MARTINDALE, le rapport du Comité est déposé.

L'Assemblée permet à M. le *ministre* MACKINTOSH de déposer le projet de loi 16 — *Loi sur les recours collectifs/The Class Proceedings Act* — et d'en indiquer l'objet. Le projet de loi est lu une première fois.

Conformément au paragraphe 23(1) du *Règlement*, M^{me} DRIEDGER, MM. JENNISSON et HAWRANIK, M^{me} CERILLI ainsi que M. DYCK font des déclarations de député.

L'Assemblée se forme en Comité des subsides, puis poursuit ses travaux en comité jusqu'à 17 heures, heure réservée aux affaires émanant des députés.

M. AGLUGUB présente la proposition suivante :

Proposition n^o 5 : Réunification des familles

Attendu :

que la réunification des personnes résidant au Canada avec les membres de leur famille fait partie de la tradition humanitaire canadienne;

que les exigences actuelles en matière de parrainage des parents des immigrants sont les mêmes pour toutes les villes de plus de 500 000 habitants;

que ces exigences ont pour conséquence de mettre la ville de Winnipeg dans la même catégorie que les villes de Toronto, Montréal et Vancouver;

que le coût de la vie à Toronto, à Montréal et à Vancouver est beaucoup plus élevé qu'à Winnipeg;

que le parrainage des familles s'est avéré être un moyen efficace d'empêcher le départ des immigrants du Manitoba;

Mardi 14 mai 2002

que ces exigences fédérales désavantagent le Manitoba et rendent plus difficile la tâche d'attirer de nouveaux immigrants,

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement fédéral à créer une nouvelle catégorie de parrainage des familles pour Winnipeg et les autres villes de même importance, ce qui permettra de tenir compte du coût de la vie inférieur dont elles jouissent;

que l'Assemblée demande à sa greffière de faire parvenir une copie de la présente proposition à tous les députés fédéraux du Manitoba.

Il s'élève un débat.

M. AGLUGUB, M^{me} MITCHELSON ainsi que MM. SANTOS, DYCK et MARTINDALE interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 17h 24, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

George Hicke